



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E15947

VALABLE JUSQU'AU 22/03/2025

ÉDITÉ LE 21/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1981

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES B323118703

Siret : 323 118 703 00020

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 06 281500

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 781697F1247000/001 398413/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 781697F1247000/001 398413/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/09/2023

Raison sociale : BOURGEOIS & FILS

46 RUE DE LA LOUVIERE
78120 RAMBOUILLET

Téléphone : 01 30 41 13 03

Portable : 06 02 59 12 55

Site Internet : www.bourgeoisetsfils.com

E-mail : bourgeoisetsfils@gmail.com

Responsabilité légale :

BOURGEOIS ANTOINE CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	14/03/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	14/03/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	14/03/2023
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	14/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.